

Correspondance ROME	E/M J1104	Suivi de la grossesse et de l'accouchement
Correspondance FPH	E/M 05F10	Sage - femme

## MÉTIER

<b>Définition</b>	<b>Assure sur son territoire d'intervention, auprès de la femme et de la femme enceinte, une prévention médico-psycho-sociale, un suivi gynécologique et un suivi global de la grossesse, du postnatal et du périnatal. Participe aux activités de planification, d'éducation familiale et d'accès à la contraception. Assure des actions de soutien à la parentalité et à la promotion de la santé</b>
<b>Autres appellations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sage-femme de PMI</li> <li>• Sage-femme territorial-e</li> </ul>
<b>Facteurs d'évolution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de la santé publique : lois de santé publique (août 2004), lois sur la protection de l'enfance (mars 2007)</li> <li>• Renforcement des contraintes juridiques et réglementaires</li> <li>• Aggravation de la pauvreté et de la précarité de publics vulnérables</li> <li>• Nouveau plan de périnatalité et généralisation des sorties précoces de maternité</li> <li>• Évolutions technologiques des équipements et matériels</li> <li>• Loi Hôpital, patients, santé et territoires</li> </ul>
<b>Situation fonctionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune, structure intercommunale, département</li> <li>• Rattaché à la direction de la prévention et de la santé ou encore à la direction enfance et famille et plus particulièrement au service de PMI</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À domicile, dans les centres de PMI ou de planification et d'éducation familiale, à l'hôpital, etc.</li> <li>• Horaires réguliers avec amplitude variable en fonction des besoins du service</li> <li>• Règles strictes d'hygiène et de sécurité, exposition à des risques de contagion</li> <li>• Prise en charge spécifique de situations sociales précaires requérant une attention particulière</li> <li>• Respect du code de déontologie (décret du 17 octobre 2006 modifiant le code de la santé publique, article R4127-318 modifié par le décret 2012-881 du 17.02.2012)</li> <li>• Obligation de suivre un programme annuel de développement professionnel continu (Loi HPST de juillet 2009, art. 59)</li> <li>• Disponibilité</li> <li>• Déplacements fréquents sur le territoire</li> </ul>
<b>Spécialisations / Extensions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sage-femme cadre (coordinatrice / coordonnateur)</li> <li>• Sage-femme réseau</li> <li>• Sage-femme expert-e</li> </ul>
<b>Autonomie et responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autonomie dans le diagnostic, le suivi de la grossesse à bas risques et les suites de couches, la visite post-natale, le suivi gynécologique de prévention et la contraception</li> <li>• Responsabilité disciplinaire, civile, pénale et ordinale de l'agent : en cas d'erreurs médicales dans les actions et le non-respect des règles et procédures techniques administratives pouvant engager la responsabilité du CG ; en cas de mauvaise appréhension d'une situation d'urgence, de situations à risques dans le domaine des personnes vulnérables et de la protection de l'enfance</li> </ul>
<b>Relations fonctionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire (PMI, service social, ASE, administratif)</li> <li>• Partenariats avec le secteur hospitalier, les services de soins ambulatoires et tous les acteurs susceptibles (les réseaux) d'intervenir dans la prise en charge d'une situation particulière autour de la naissance</li> <li>• Relations privilégiées avec la future mère, le futur père et l'entourage, et la femme en âge de procréer</li> </ul>
<b>Cadre statutaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre d'emplois : Sages-femmes territoriales (catégorie A, filière Médico-sociale)</li> </ul>
<b>Conditions d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie</li> <li>• Profession et conditions d'exercice réglementées</li> </ul>

**Activités techniques**

- Réalisation de consultations pré et postnatales
- Entretien prénatal précoce
- Préparation à la naissance et à la parentalité
- Dépistage et accompagnement des grossesses à risques médico-psycho-sociaux
- Réalisation de consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention
- Organisation et animation d'actions de prévention individuelles ou collectives en matière de contraception, d'IST
- Travaux de recherche dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique
- Formation et enseignement auprès des professionnels et des stagiaires

**Activités spécifiques**

- Prise en charge des femmes enceintes en situation de vulnérabilité médico-psycho-sociale
- Participation aux réseaux (parentalité, addictologie, violence, etc.)
- Participation aux commissions régionales de la naissance (arrêté du 16 novembre 2001)
- Recueil du consentement à l'adoption
- Coordination d'équipe et réseau périnatal
- Participation aux missions légales des CPEF

**ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES****SAVOIR-FAIRE****Réalisation de consultations pré et postnatales**

- Pratiquer les examens obstétricaux
- Élaborer un diagnostic
- Prescrire, lire et interpréter les examens nécessaires
- Prescrire et pratiquer les vaccins en préconceptionnel, prénatal ou postnatal à la mère ou à l'enfant (loi du 9.08.2004, arrêté du 22.03.2005)
- Prescrire les médicaments autorisés
- Orienter en cas de grossesse pathologique pour une prise en charge médicale adaptée
- Prescrire la rééducation périnéale et la contraception

**Entretien prénatal précoce**

- Mener un entretien avec la femme enceinte ou le couple, permettre un temps d'échange et d'écoute
- Délivrer une information claire et adaptée à la femme enceinte (ou au couple) sur le suivi médical de la grossesse et l'hygiène de vie
- Repérer les facteurs de risques
- Orienter les personnes vers le professionnel ou la structure adaptée
- Se déplacer au domicile des usagers

**Préparation à la naissance et à la parentalité**

- Assurer des séances collectives ou individuelles, information, travail corporel sur le déroulement de la grossesse, de l'accouchement, de l'allaitement, de l'accueil du nouveau-né et du retour à domicile

**Dépistage et accompagnement des grossesses à risques médico-psycho-sociaux**

- Réaliser un suivi médico-psycho-social et un accompagnement psychologique de la femme enceinte
- Prévenir, dépister et contribuer à la prise en charge des addictions et des violences
- Repérer le dysfonctionnement du lien mère-enfant et prévenir la maltraitance
- Communiquer avec l'équipe et les partenaires
- Réaliser un accompagnement personnalisé
- Utiliser les techniques d'écoute et d'entretien
- Travailler en partenariat dans le cadre des réseaux périnataux de proximité
- Exploiter les déclarations de grossesse
- Surveiller les grossesses pathologiques sur prescription médicale

**Réalisation de consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention**

- Pratiquer des examens gynécologiques
- Prescrire une contraception
- Prescrire des examens nécessaires
- Participer au dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), des cancers
- Orienter vers un médecin en cas de pathologie

**Organisation et animation d'actions de prévention individuelles ou collectives en matière de contraception, d'IST**

- Informer sur l'anatomie, la physiologie de l'appareil génital masculin et féminin
- Informer et conseiller sur les différents modes de contraception et le suivi gynécologique
- Informer et délivrer la contraception d'urgence, prévenir les grossesses non désirées
- Informer sur les modes de transmission IST (dont HIV)
- Renseigner sur les protocoles d'interruption volontaire de grossesse (IVG) et post IVG

### Travaux de recherche dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique

- Tenir des dossiers médicaux
- Développer des partenariats
- Saisir des données sur support informatique
- Participer à la réalisation d'enquêtes nationales, régionales ou départementales

### Formation et enseignement auprès des professionnels et des stagiaires

- Identifier les besoins d'information
- Accueillir et animer des groupes de formation
- Mettre en œuvre un projet de formation
- Conseiller et former les équipes
- Transmettre des connaissances et des savoir-faire
- Évaluer les prestations des stagiaires et des équipes

#### > SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Savoirs spécifiques en gynéco-obstétrique, pédiatrie et pharmacologie de la grossesse et du postnatal
- Cadre réglementaire et législatif
- Techniques d'entretien individuel
- Réseau partenarial périnatal
- Législation en matière de droit du travail, droit social, droit des personnes
- Préparations spécifiques (techniques de travail corporel, accompagnement de l'allaitement maternel et artificiel, etc.)
- Psychologie de la femme enceinte et de l'accouchée, du couple, et de l'adolescent
- Addictions et violences
- Réseaux de santé
- Gynécologie et pharmacologie
- Cadre législatif et missions du CPEF
- Différentes méthodes de contraception et leurs indications
- Psychologie de l'adolescent
- Connaissances en santé publique
- Législation sur le secret médical et professionnel

### SAVOIRS

#### > SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Environnement institutionnel et différents partenaires
- Techniques d'entretien et d'animation de groupes
- Outils de bureautique, technologies de l'information et de la communication (recueil de données)
- Connaissances des objectifs de formation
- Techniques pédagogiques

### ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

ASSISTANCE - ÉTUDES	Code NSF N1	• Réalisation d'études
VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
ORGANISATION ET ANIMATION DE PARTENARIATS	Code NSF P1	• Organisation et animation de partenariats
CONDUITE DE PROJET ET PILOTAGE D'OPÉRATIONS OU DE CHANTIERS	Code NSF P2	• Conduite de projet
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Compte-rendu d'activité
RELATION À L'USAGER	Code NSF T1	• Accueil des usagers
INFORMATION - COMMUNICATION - CONCERTATION	Code NSF T2	• Promotion de l'action publique et mise en œuvre d'outils de communication
INFORMATION - COMMUNICATION - CONCERTATION	Code NSF T2	• Animation de la relation à la population
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Code NSF T3	• Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
SÉCURITÉ DES USAGERS	Code NSF T4	• Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité des usagers
SÉCURITÉ DES USAGERS	Code NSF T4	• Organisation et mise en œuvre des dispositifs de sécurité des usagers
VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sur les pratiques professionnelles
RELATION À L'USAGER	Code NSF T1	• Accompagnement et traitement de la demande